SECTION INTERNATIONALE ANGLOPHONE (SIA)
ADMISSION EN CLASSE DE 2nde et 1ère SECTION ANGLOPHONE
AU LYCEE FRANCO-ALLEMAND (LFA) session 2027
https://lfabuc.fr/admission

Depuis la rentrée 2005, le Lycée Franco-Allemand de Buc héberge une section internationale anglophone à partir de la 2nde. Les classes de cette section s'adressent prioritairement aux enfants bilingues français-anglais, à l'oral comme à l'écrit, ayant de préférence vécu en pays anglophone. Les élèves préparent le Baccalauréat International Français qui suit les programmes du Ministère de l'Education Nationale. (Consultable sous ce lien : cliquez ici).

Since September 2005, the Lycée Franco-Allemand in Buc has had an international section. The section is for students who are bilingual (French-English) and proficient in both oral and written English), preferably having previously studied in an English-speaking environment. The pupils prepare for the French International Baccalauréat.

Comme tous les ans, le LFA organise une matinée Portes Ouvertes à l'intention des parents et des élèves qui manifestent un vif intérêt pour cette filière. **Cette matinée se tiendra :**

le samedi 16 janvier 2027

La section internationale sera présentée à 10h00

Elèves et parents sont attendus nombreux. Cette réunion permettra d'échanger sur la spécificité du LFA et sur les modalités du test d'entrée qui se déroulera cette année les **4 et 5 février 2027. Des tests en distanciel sont possibles pour les candidats résidant à l'étranger.**

IMPORTANT : En raison de la spécifité franco-allemande du lycée, il est demandé aux élèves de suivre l'apprentissage de l'allemand en LVB, en groupe grand débutant ou en groupe intermédiaire selon leur niveau de langue allemande.

The LFA holds an annual Open House for parents and students who are interested in meeting with faculty and current students in the section

The LFA Open House will be held on Saturday, January 16, 2027 during which the international section will be presented at 10h00. During this meeting, parents and students will have the opportunity to get information about the specific features of the international section at the LFA and details concerning the entrance tests which will take place on February 4th and 5th 2027. Distance tests are possible for candidates residing abroad.

IMPORTANT: At the LFA, German instruction is required in LVB. Both beginner and intermediary levels are offered.

SECTION INTERNATIONALE ANGLOPHONE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Liberté
Égalité
Fraternité

LYCÉE FRANCO-ALLEMAND BUC
DEUTSCH-FRANZÖSISCHES GYMNASIUM BUC

ZfA Deutsche Auslandsschularbeit International

1- Modalités d'inscription 2026-2027:

L'étude du dossier ne sera réalisée qu'à réception de tous les documents demandés et des frais de dossier: 25 € (ou 40 € pour 2 dossiers d'une même famille, ou 50 € pour 3 dossiers d'une même famille, nous contacter en cas de difficultés financières). Les frais de dossier sont à régler par virement.

Sur le virement, il convient de préciser le NOM, prénom, niveau et n° de candidature et le virement devra impérativement arriver sur le compte avant la date de fin d'inscription soit ***le 22 janvier 2027.***

Dès que le dossier est complet, un accusé réception sera adressé par mail aux familles. La convocation aux épreuves sera adressée par mail à partir du 29 janvier 2027*.*

La sélection des candidats est soumise à la réussite à un examen d'entrée qui se déroule en présentiel au LFA. En cas de force majeure, si celui-ci ne peut être organisé au LFA en présentiel, les nouvelles modalités de sélection seront présentées aux familles. Ces modifications d'organisation ne peuvent donner lieu à un quelconque remboursement.

VEUILLEZ NOTER QU'AUCUNE SESSION DE RATTRAPAGE NE SERA ORGANISEE.

Les pièces suivantes sont impérativement à téléverser sur le serveur des admissions (https://lfabuc.fr/admission/) pour que le dossier soit définitivement validé et que le candidat puisse participer aux tests d'entrée:

- une photocopie de la pièce d'identité (OBLIGATOIRE).
- une photocopie du livret de famille.
- photocopie des bulletins des deux dernières années + 1er période de l'année en cours (trimestre ou semestre). Ce bulletin pourra nous parvenir après la clôture des inscriptions cependant il devra être reçu avant la tenue du jury d'admission, le **05** mars 2027.
- facultativement, une certification de langue anglaise ou un document analogue obtenu avant le 1er octobre 2026.

CAS 1 : Elève scolarisé en France dans un établissement public ou privé sous contrat :
Les inscriptions seront reçues du **07 décembre 2026 au 22 janvier 2027 à 16 heures, aucun dossier d'inscription ne sera étudié passée cette date**. Les tests d'admission se déroulent au LFA **le 4 février 2027 et le 5 février 2027.**

CAS 2 : Elève scolarisé à l'étranger dans un lycée de l'AEFE en Section Internationale Anglophone ou dans un lycée de l'AEFE dans un pays anglophone : (les tests se déroulent à distance)
Les modalités d'inscription sont identiques à celle des élèves scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat en France si l'inscription se fait **avant le 22 janvier 2026 à 16 heures.**
Au-delà de cette date, veuillez prendre contact avec l'établissement : lfa-buc@ac-versailles.fr

CAS 3 : Elèves scolarisés dans un établissement particulier (hors Education Nationale, privé hors-contrat…) : Les modalités d'inscription sont les mêmes que pour les élèves scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat en France, toutefois des épreuves supplémentaires en français peuvent être requises. Pour plus amples informations : lfa-buc@ac-versailles.fr

CAS 4 : Elève scolarisé à l'étranger dans une structure d'enseignement locale : prendre contact avec l'établissement : lfa-buc@ac-versailles.fr**.** Dans tous les cas, des épreuves supplémentaires en français peuvent être requises.

2- CALENDRIER

Pour les élèves scolarisés en France : les épreuves auront lieu au LFA :

4 février 2026 et 5 février 2027: Ecrit et oral d'anglais

	Ecrits *	**Oral**
Entrée en 2nde section internationale anglophone	**Une épreuve en anglais de 2h** Composée de 2 parties: - Littérature - Histoire-Géographie Analyse et compréhension de textes	Une épreuve d'anglais pouvant porter sur plusieurs domaines de connaissances générales.
Entrée en 1ère section internationale anglophone	**Une épreuve en anglais de 2h** Composée de 2 parties: - Littérature - Histoire-Géographie Analyse et compréhension de textes	Une épreuve d'anglais pouvant porter sur plusieurs domaines de connaissances générales.

*****_des épreuves complémentaires peuvent être demandées aux élèves selon leurs parcours scolaires (école privée hors contrat, école à l'étranger hors AEFE)_

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
Liberté
Égalité
Fraternité

LYCÉE
FRANCO-ALLEMAND
BUC
DEUTSCH-FRANZÖSISCHES
GYMNASIUM BUC

ZfA
Deutsche Auslandsschularbeit
International

3- INFORMATIONS SUR LES DONNEES PERSONNELLES COLLECTEES ET LES DONNEES DES FAMILLES

Information concernant les données personnelles collectées :

Ces données à caractère personnel sont collectées de façon réglementaire dans le cadre des missions de service public du lycée. Elles seront utilisées pour renseigner et compléter la « Base de données élèves » et archivées dans le dossier scolaire de l'élève, uniquement consultable par les personnels administratifs et pédagogiques de l'établissement.
Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès ou de rectification en adressant un courrier au chef d'établissement, responsable des traitements, à l'adresse suivante : lfa-buc@ac-versailles.fr. Suite à votre demande vous pourrez contacter le DPO académique à l'adresse suivante : dpd@ac-versailles.fr ou par voie postale au 3 boulevard de Lesseps 78017 Versailles. Si après avoir formulé une demande, vous estimiez ne pas avoir obtenu de réponse suffisante ; vous pouvez contacter la CNIL par voie postale à l'adresse suivante : CNIL 3 place de Fontenoy –TSA 80715-75334 PARIS CEDEX 07

Information concernant les données des familles (renseignées ci-dessus) :

Conformément aux dispositions de l'article 371-1 du code civil, l'autorité parentale est en principe exercée conjointement par les père et mères, quelle que soit leur situation (mariés ou non, séparés, divorcés…). Les écoles et établissement scolaire doivent pouvoir entretenir avec les deux parents les relations nécessaires au suivi de la scolarité de leurs enfants. Lorsque l'autorité parentale a été confiée à un tiers par le juge aux affaires familiales, celui-ci dispose de même droit et devoir dans les rapports à l'institution scolaire.
En conséquence, **la fiche de renseignements demandés aux familles en début d'année mentionnera les coordonnées des deux parents.** Lorsque deux adresses sont indiquées, les informations communiquées par courrier le sont aux deux adresses.
En cas de changement d'adresse ou de numéro de téléphone en cours de l'année scolaire, les familles se doivent d'en informer l'établissement le plus rapidement possible afin de pouvoir être contactées si besoin.
En cas de déménagement, une copie d'un justificatif officiel (facture EDF, téléphone ou quittance de loyer) sera demandée.

SECTION INTERNATIONALE ANGLOPHONE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
Liberté
Égalité
Fraternité

LYCÉE
FRANCO-ALLEMAND
BUC
DEUTSCH-FRANZÖSISCHES
GYMNASIUM BUC

ZfA
Deutsche Auslandsschularbeit
International

1- Registration terms:

Applications will only be processed once we have received all the required documents and the application fee of €25 (or €40 for 2 applications from the same family, or €50 for 3 applications from the same family - please contact us if you have financial difficulties). Application fees must be paid by bank transfer.

On the transfer, please specify the FAMILY NAME, first name, grade level in September 2026, and application number. The bank transfer must arrive in the account before the registration deadline of January 22.

The selection of candidates is subject to a successful entrance exam that takes place on site at the LFA. In the event of force majeure which would prohibit the organization of entrance exams at the LFA in person, the new selection procedures will be communicated to the families. These organizational changes cannot result in any refund.

PLEASE KEEP IN MIND THAT THERE WILL NOT BE ANY CATCH-UP SESSION.

1: Student educated in France in a public or private institution under contract:
Enrollment for the entrance tests is from **07th december 2026 – 22nd January 2027 16:00 (at the latest)**
(NO LATE APPLICATIONS WILL BE ACCEPTED: To complete the application and register for the entrance tests, upload the following documents to the admissions server (https://lfabuc.fr/admission/).

- A photocopy of your ID (OBLIGATORY)
- A photocopy of the family booklet
- Photocopy of the last two years' school reports, and that of the 1st quarter/semester of the current year. The current year school report may be uploaded after the closing of the registration period. However it must be received before 05 March 2027.
- Optional: language certificate or other certification obtained before 1st October 2026 can be uploaded

2: Students currently enrolled abroad at an AEFE high school in an Anglophone International Section: (tests are done remotely or an anglophone country).
The registration procedures are identical to those of students attending a public or private institution under contract in France, if registration is done **before 22nd January 2026**.
After this date, please contact the LFA : lfa-buc@ac-versailles.fr

3: Students attending a school in France outside of the French public-system (excluding National Education, private out-of-contract...): The registration procedures are the same as for students attending a public or private school under contract in France. Additional tests in French may be required. For more information, contact : lfa-buc@ac-versailles.fr

4: Student in a local educational structure outside of France: contact the LFA: lfa-buc@ac-versailles.fr. Additional tests in French may be required.

2- Calendar

For students currently enrolled in a school in France: the tests will take place at the LFA:

February 4th and February 5th: English written and oral

	Écrits *	**Oral**
2SIA	**English Written :** 2h00 2 parts: - Literature - Histoire-Geo *Analysis and comprehension of a text*	*English Oral: questions may concern several areas of general knowledge.*
1SIA	**English Written :** 2h00 2 parts: - Literature - Histoire-Geo *Analysis and comprehension of a text*	*English Oral: questions may concern several areas of general knowledge.*

**Additional tests may be required depending on the candidate's previous school courses.*

3- INFORMATION ON PERSONAL DATA COLLECTED AND FAMILY DATA

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
Liberté
Égalité
Fraternité

LYCÉE
FRANCO-ALLEMAND
BUC
DEUTSCH-FRANZÖSISCHES
GYMNASIUM BUC

ZfA
Deutsche Auslandsschularbeit
International

Information about personal data collected:

This personal data is collected in a regulatory manner as part of the school's public service missions. It will be used to inform and supplement the "Student Database" and archived in the student's school file, only available by the school's administrative and educational staff.
In accordance with the General Data Protection Regulations (GDPR), you can exercise your right of access or correction by sending a letter to the head of the school administrator at: lfa-buc@ac-versailles.fr. Following your request, you can contact the Academic DPO at the following address: dpd@ac-versailles.fr or by post at 3 Boulevard de Lesseps 78017 Versailles. If, after making a request, you feel that you did not get a sufficient response; you can contact the CNIL by mail at: CNIL 3 place de Fontenoy -TSA 80715- 75334 PARIS CEDEX 07

Information about family data (above):

In accordance with the provisions of Article 371-1 of the Civil Code, parental authority is in principle exercised jointly by fathers and mothers, regardless of their circumstances (married or not, separated, divorced, etc.). Schools must be able to maintain relationships with both parents to facilitate the monitoring of their children's education. When parental authority has been entrusted to a third party by the family court judge, the judge has the same rights and duty in relation to the school.
As a result, the information sheet requested from families at the beginning of the year will mention the contact information of both parents. When addresses are indicated, the information provided by mail is provided at both addresses.
In the event of a change of address or telephone number during the school year, families should inform the school as soon as possible so that they can be contacted if necessary.
In the event of a move, a copy of an official proof (EDF bill, telephone or rent)